



Rues Vivantes II

Préavis N° 2022 / 07

Lausanne, le 17 mars 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Dans le but d'atteindre les objectifs du programme de législature 2021 – 2026 en matière d'espaces publics et de contribuer aux objectifs de réduction des émissions directes du Plan climat à l'horizon 2030, deux préavis coordonnés, répondant à la fois aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau des espaces publics et de la mobilité, doivent être soumis au Conseil communal dans les meilleurs délais. Le préavis Rues Vivantes 2 a pour objectif de soutenir les projets d'aménagement qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics lausannois ainsi que leur adaptation aux changements climatiques et de soutenir une politique d'apaisement de la circulation, passant par le déploiement de nouvelles zones modérées sur le territoire communal. Le second préavis permettra de réaliser des investissements encourageant le report modal du trafic individuel motorisé en faveur des modes de transport plus écologiques.

La Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 12'000'000.-, partiellement financé par le Fonds communal pour le développement durable (FDD) à hauteur de CHF 1'500'000.-, afin de financer des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de répondre ainsi aux objectifs du Plan climat.

2. Objet du préavis

Ce préavis sollicite, sur la base du bilan tiré des projets réalisés dans le cadre du premier préavis *Rues Vivantes*, l'octroi d'un crédit de CHF 12'000'000.- afin de financer des investissements visant à impulser un centre-ville piéton et attractif, une ville apaisée par l'atténuation des nuisances du trafic routier, des quartiers plus conviviaux et un aménagement des espaces publics répondant aux enjeux climatiques.

Le préavis permet de financer les mesures suivantes :

- le façonnement d'un cœur de ville adapté aux piétonnes, piétons et aux défis climatiques ;
- le déploiement de zones modérées pour une ville apaisée ;
- l'aménagement de places, de rues et d'espaces de séjour conviviaux au cœur des quartiers lausannois, pensés pour l'ensemble de la population, en portant une attention particulière à la place des enfants dans l'espace public.

3. Table des matières

1.	Résumé.....	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières.....	2
4.	Préambule	3
5.	Bilan des mesures du premier préavis Rues Vivantes	3
5.1	Le centre-ville : du diagnostic à l'action.....	4
5.2	La modération du trafic, les projets dans les quartiers	6
5.3	Campagnes d'intervention ciblées.....	8
5.4	Bilan financier du premier préavis Rues Vivantes	9
6.	Mesures pour un cœur de ville piéton et attractif.....	9
6.1	Une feuille de route pour les espaces publics du centre-ville	10
6.2	Tester la piétonisation avant les requalifications	10
6.3	Adapter le centre-ville au réchauffement climatique	11
7.	Mesures pour des rues à la circulation apaisée.....	11
7.1	Déploiement de nouvelles zones modérées.....	11
8.	Mesures pour des quartiers plus conviviaux.....	12
8.1	Des rues pensées pour les enfants	12
8.2	Des projets de petite échelle pour faire vivre les quartiers.....	13
9.	Études, monitoring et accompagnement	13
10.	Financement par le Fonds communal pour le développement durable.....	13
11.	Impact sur le climat et le développement durable.....	13
12.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	14
13.	Répartition des dépenses par type de mesure	14
14.	Aspects financiers	15
14.1	Incidences sur le budget d'investissement.....	15
14.2	Charges d'amortissement et d'intérêts	15
14.3	Charges d'exploitation	15
14.4	Incidences sur le budget de fonctionnement.....	16
15.	Conclusions.....	16

4. Préambule

En 2018, la Municipalité a soumis le préavis « *Rues Vivantes* » au Conseil communal allouant CHF 4'400'000.- en vue d'amorcer la transformation, par petites touches, des espaces publics urbains, des rues et des places de la ville. Ce préavis, spécifiquement dédié à l'aménagement des espaces publics, avait aussi pour vocation de révéler les potentiels du centre-ville, en finançant la réalisation d'un diagnostic des espaces publics rendu public début 2021¹.

Dans l'intervalle, la Municipalité a confirmé sa volonté de mettre la qualité et la convivialité des espaces publics au cœur de ses enjeux de législature. Elle a également réitéré son engagement en faveur de la lutte contre les changements climatiques par le biais de son Plan climat², qui a pour objectif de réaliser « zéro émission » en matière de mobilité d'ici 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, qui impactent directement l'espace public communal, la Municipalité souhaite présenter deux préavis coordonnés répondant à la fois aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau des espaces publics. Forte du bilan du premier préavis *Rues Vivantes* ainsi que de celui relatif à la *Sécurisation des itinéraires piétons et vélos*, deux préavis portant sur la législature 2021 – 2026 sont ainsi soumis au Conseil communal :

- le présent préavis, intitulé *Rues Vivantes 2*, d'un montant de CHF 12'000'000.- sollicite des investissements en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la convivialité des espaces publics, de leur adaptation aux changements climatiques ainsi que de l'apaisement du trafic par le déploiement de nouvelles zones modérées sur le territoire lausannois ;
- le préavis à venir *Mobilité durable* sollicitera des crédits permettant de réaliser des investissements encourageant le report modal du trafic individuel motorisé en faveur des modes de transport plus écologiques : marche, vélo et transports publics en priorité.

Les mesures présentées dans ces deux préavis seront également coordonnées avec celles proposées dans le cadre des grands chantiers qui animeront Lausanne ces prochaines années : gare CFF, travaux du tramway t1, requalification des places majeures du centre-ville, mesures du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) en faveur de la mobilité active, déploiement du réseau de Bus à haut niveau de service (BHNS), etc., ainsi qu'avec les concertations réalisées dans le cadre de la politique des quartiers de la Ville.

5. Bilan des mesures du premier préavis *Rues Vivantes*

Le préavis *Rues Vivantes*, dont l'ambition première visait à améliorer la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois au travers de l'espace public, s'articulait autour de trois missions principales :

- renforcer, par des mesures d'aménagement légères, la qualité et l'attractivité du cœur de ville, en anticipation des grands chantiers (tramway, métro m3, BHNS, requalification des places urbaines majeures, etc.) ;
- déployer des actions coordonnées au sein des quartiers pour favoriser une meilleure convivialité dans l'espace-rue (zones modérées, sécurisation et valorisation du chemin de l'école, interventions ciblées d'amélioration de la qualité des espaces publics, etc.) ;
- répondre aux demandes ciblées de la population afin d'améliorer l'usage quotidien de l'espace public.

Ambitieux et novateur, ce premier préavis a permis de financer de nombreux projets de natures et d'échelles différentes, au cœur du centre-ville et dans les quartiers. Il a par ailleurs offert souplesse et réactivité à la Municipalité lors de la crise sanitaire, apparue en mars 2020, puisqu'il a permis la réalisation rapide de projets favorisant l'appropriation de l'espace public par les usagères et usagers. La

¹ Le rapport final peut être téléchargé sur le site de la Ville de Lausanne: <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/finances-et-mobilite/mobilite-et-amenagements-publics/a-propos/projets/lausanne-la-petite-ville-potentiel-grande.html>

² <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-climat.html>

mise en place de zones modérées et de mesures localisées a permis de créer ou d'aménager près de 210 terrasses d'établissements de restauration sur le domaine public lausannois.

5.1 *Le centre-ville : du diagnostic à l'action*

Qui fréquente le centre-ville ? Pourquoi certains lieux sont-ils plus conviviaux et attirent-ils plus de passage ? Quelles sont les clés d'un espace public plus accueillant et plus inclusif ? Comment adapter l'espace public aux changements climatiques, tout en conservant ses qualités intrinsèques et sa valeur patrimoniale ?

Pour répondre à ces questions, la Ville a mandaté l'agence d'urbanisme danoise *Gehl Architects*, reconnue au niveau international, pour réaliser un diagnostic des espaces publics du centre-ville. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de transformer le centre-ville, confirmée dans le Plan Directeur communal (PDCoM) comme un défi à part entière, en tant que secteur emblématique du territoire urbain et lieu de convergence de nombreuses attentes. Débutée en 2019, cette démarche a débouché en 2021 sur un rapport de bilan complet, et sur une série de recommandations essentielles à la stratégie des espaces publics de la Ville de Lausanne, tel que présenté dans le préavis N° 2021/13 « Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics », adopté le 11 février 2021 par la Municipalité.

Si le diagnostic a pu révéler une grande diversité dans les pratiques et l'appropriation des espaces publics, il a également mis en évidence un certain nombre de lacunes, notamment, la sous-représentation des femmes, des enfants et des seniors dans la plupart des espaces observés. Ce constat confirme l'orientation actuelle de la Ville, qui vise à transformer les espaces publics lausannois pour en faire des lieux accessibles, adaptés et agréables pour toutes et tous.

Le diagnostic a également permis de confirmer le fort potentiel de requalification de plusieurs espaces publics emblématiques, en lien notamment avec la qualité du patrimoine et leurs potentiels de fréquentation. Il souligne enfin l'omniprésence des véhicules motorisés, en circulation ou stationnés, dans le cœur de ville, considérée comme disproportionnée par rapport à l'échelle du centre-ville en comparaison à d'autres villes.

Ces constats sont issus d'une approche rigoureuse comprenant des observations d'une enquête de terrain, d'une analyse documentaire des projets et des planifications communales, ainsi que différents ateliers réunissant des spécialistes des domaines concernés de l'administration communale. Ces ateliers, menés entre 2019 et 2020, ont permis de mettre en commun les expertises spécifiques et de garantir une vue d'ensemble, cohérente et exhaustive, des enjeux auxquels est confronté le centre-ville de Lausanne.

C'est sur cette base que l'agence a émis des recommandations visant à améliorer la qualité des espaces publics du centre-ville lausannois, repenser certains axes routiers comme des lieux de vie et à valoriser les éléments de patrimoine encore sous-exploités. Ces recommandations s'organisent logiquement autour d'un rééquilibrage de la mobilité au centre-ville, d'une exploitation des potentiels offerts par certaines rues et places, d'une intégration systématique des défis climatiques et d'une diversification des usages au centre-ville ; elles ont permis d'alimenter les diverses réflexions en cours sur l'avenir des espaces publics du centre-ville.

Analyse | L'identité lausannoise

Une topographie unique

Lausanne est une ville construite sur trois collines qui permettent de distinguer ses quartiers. La topographie unique de Lausanne lui confère une forte identité et représente à bien des égards un élément déterminant de son caractère. Elle offre également de multiples points de vue sur toute la ville, qui n'ont toutefois pas toujours l'attention qu'ils méritent.

La perspective...



...manque d'assises et d'invitations à profiter de la vue sur la placette André-Bonnard.



...manque d'informations pour s'orienter face au panorama du Grand-Pont.



...offre un splendide panorama à 180 degrés sur le lac Léman et les montagnes depuis l'esplanade du Montboron, mais serait un endroit plus accueillant pour passer du temps s'il y avait plus d'assises de qualité, ainsi qu'une protection contre le vent et le soleil. Une végétalisation plus riche y serait la bienvenue.

...offre un fantastique aperçu des toits de Lausanne depuis le pont Charles-Essières.



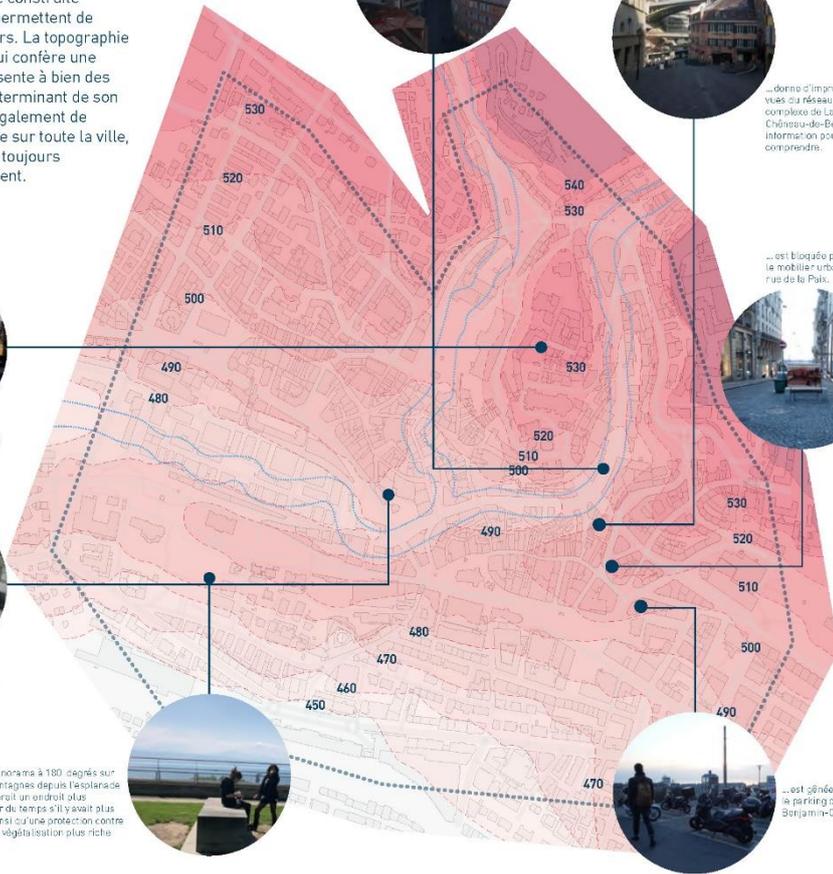
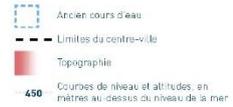
...donne d'impressionnantes vues du réseau de mobilité complexe de Lausanne à la rue Châssou-de-Bourg, mais aucune information pour mieux le comprendre.



...est biogénie pour le mobilier urbain rue de la Paix.



...est gérée par le parking de l'avenue Benjamin-Constant.



CENTRE-VILLE DE LAUSANNE

22

Illustration : extraite du rapport Gehl

Le secteur Riponne – Tunnel a, par exemple, fait l'objet d'un concours d'idées en urbanisme en 2019 en vue de procéder à son réaménagement complet à l'horizon 2026, en présence d'une collaboratrice de l'agence Gehl, membre du jury. Dans l'intervalle, des aménagements transitoires permettant d'améliorer la qualité de séjour vont être déployés sur la place du Tunnel afin de révéler son attractivité.

Les mesures recommandées par le rapport contribueront également à étoffer le cahier des charges du futur concours d'idées pour la requalification de la place de l'Europe et de la place Centrale.

Des aménagements légers ont aussi été réalisés dans certains espaces stratégiques tels que la Cité, la place Benjamin-Constant ou encore les rues Midi – Beau-Séjour. Ces derniers ont en commun d'avoir mis le piéton au cœur de l'espace public, avec la réalisation de zones modérées ou piétonnes, l'installation de mobilier urbain permettant le séjour dans l'espace public ou la végétalisation de ces espaces. Ainsi, plusieurs belvédères offrant des vues imprenables sur le grand paysage se sont vus équipés de mobilier urbain invitant à s'asseoir, par exemple au sud de la place Benjamin-Constant ou sur le parvis de la Cathédrale.

Par ailleurs, du mobilier urbain a été installé dans d'autres lieux du centre-ville afin de favoriser l'appropriation de l'espace public par la population. C'est notamment le cas de la place Arlaud, où tables et banquettes permettent désormais de profiter de cet espace ou encore de la place St-François.



Illustration : de nouvelles possibilités d'assises en centre-ville, convoitées dès leur installation

5.2 La modération du trafic, les projets dans les quartiers

À l'échelle des quartiers, les zones de rencontre en cours de réalisation dans les quartiers du Vallon ou de Sévelin constituent autant de projets ayant pour objectif de renforcer la vocation de l'espace-rue au-delà de sa simple fonction « routière », d'y améliorer la convivialité et la qualité de vie.

Le préavis a ainsi permis de financer de nouvelles zones de rencontre en lien avec le chemin de l'école, par exemple au droit du chemin des Magnolias, à hauteur du parvis du collège de Villamont ou encore sur le chemin du Crêt, ainsi que pour confirmer le caractère résidentiel de certaines rues comme le chemin de la Tour-Grise ou le chemin de la Grangette. S'y ajoute la réalisation de six zones 30, réparties sur le territoire communal lausannois et financées par le premier préavis *Rues Vivantes*.



Illustration : suite aux demandes des riverains, la rue du Crêt a été aménagée en zone de rencontre

Outre l'aménagement des zones modérées, le préavis *Rues Vivantes* a permis la réalisation d'espaces publics conviviaux dans les quartiers. Ainsi, une nouvelle placette a vu le jour sur l'avenue du Tribunal-Fédéral, à proximité de la piscine de Mon-Repos et une rue de quartier a été piétonnisée dans le quartier des Échelettes. Au chemin de Montelly, c'est un aménagement temporaire qui a été réalisé au droit du centre de vie infantine. Proposant des jeux pour enfants, des tables et des bancs et bien végétalisé, cet aménagement a connu un large succès auprès de la population. Un aménagement pérenne est planifié et le présent préavis permettra son financement (voir chapitre 8.1).



Illustration : rue des Échelettes, une rue piétonne répondant à une pétition d'habitantes et d'habitants

5.3 Campagnes d'intervention ciblées

La Ville reçoit quelque 600 sollicitations annuelles de la part de la population pour des demandes d'adaptation locales du domaine public. Avant la mise en place du préavis *Rues Vivantes*, ces demandes faisaient rarement l'objet d'une adaptation du domaine public, faute d'une source de financement dédiée. Des demandes de tous types ont ainsi pu être regroupées en campagnes d'intervention annuelles, bénéficiant en priorité aux catégories d'usagers et d'usagers les plus vulnérables de l'espace public, c'est-à-dire les personnes à mobilité réduite, les enfants, les seniors, les personnes à pied et à vélo.

Entre 2018 et 2021, une soixantaine de mesures de sécurisation de l'espace public ont été réalisées sur le chemin de l'école et aux abords des établissements scolaires et parascolaires lausannois (suppression de cases de stationnement afin d'améliorer les visibilité entre usagers, réalisation d'avancées de trottoir à l'aide de potelets et de marquages au sol, mise en place du « kit-école », etc.). Notons que dès 2020, ces campagnes annuelles de sécurisation aux abords des écoles ont bénéficié de sources de financement complémentaires.



Illustration : par des mesures simples, la sécurité du chemin de l'école peut être améliorée

La campagne annuelle d'installation de bancs relais, elle aussi initiée en 2018, a permis d'offrir plus de 120 nouvelles assises à la population lausannoise. Quant au stationnement pour vélos, plus de 600 nouvelles places ont été créées grâce au premier préavis *Rues Vivantes*.

5.4 Bilan financier du premier préavis *Rues Vivantes*

Au moment de la rédaction de ce préavis, 75% du montant total du préavis *Rues Vivantes*, soit un peu plus de CHF 3'290'000.-, a été soit dépensé soit engagé sur des chantiers en cours. Les 25% restant sont, quant à eux, déjà affectés à des projets en cours, les montants n'ayant toutefois pas encore été engagés, en raison principalement des procédures légales en cours : ils seront engagés au plus tard en 2022.

Ainsi, sur les montants effectivement dépensés, CHF 993'000.- ont été alloués aux études et réalisations ayant pour but d'améliorer la qualité et l'attractivité du cœur de ville. Les actions menées au sein des quartiers lausannois ont représenté quelque CHF 1'794'000.- de dépenses. Le coût des interventions consécutives à des demandes ciblées de la population s'élève quant à lui à CHF 421'000.-. La communication et le monitoring enfin, ont représenté une enveloppe de CHF 85'000.-.

Il convient également de relever que les mesures directement menées dans le cadre de la crise sanitaire représentent une dépense totale de CHF 684'000.- soit 21% des montants dépensés ou engagés, répartis dans les différents postes ci-dessus.

Le détail des dépenses par projet, en date du 28 janvier 2022, effectuées dans le cadre du préavis *Rues Vivantes I* est présenté en annexe.³

6. Mesures pour un cœur de ville piéton et attractif

Le diagnostic des espaces publics a permis de confirmer les multiples atouts du centre-ville lausannois, mais aussi de nombreux potentiels d'amélioration. Le Plan climat assoit l'ambition de la Municipalité en faveur d'un centre-ville attractif, à vocation piétonne. Différents préavis, déjà adoptés par le Conseil communal, confirment ces objectifs en octroyant les crédits d'étude et/ou de réalisation qui permettront de requalifier plusieurs espaces emblématiques, dont la place de la Riponne, la place du

³ MAP_Préavis_Rues_Vivantes_A0X03_20220128_Dépenses_par_projet.

Tunnel, la place de l'Europe, la place Centrale, la place Chauderon, la rue des Terreaux et la place Bel-Air.

Le présent préavis propose d'affecter des crédits d'étude et d'investissement qui permettront d'accompagner ces grandes transformations, de les inscrire dans une vision d'ensemble cohérente et concertée avec la population.

6.1 Une feuille de route pour les espaces publics du centre-ville

Afin de mettre en cohérence les projets qui construiront le centre-ville à l'horizon 2030, la Municipalité souhaite développer une feuille de route des espaces publics, à savoir un outil de planification opérationnelle qui guide les projets de piétonisation et de requalification des espaces publics du centre-ville. En s'appuyant sur les recommandations du diagnostic et à partir d'une démarche de concertation qui sera menée avec l'ensemble des actrices et acteurs du centre-ville (usagères et usagers, commerçantes et commerçants, habitantes et habitants, institutions, etc.), cette feuille de route permettra de créer et de consolider une vision d'ensemble des réaménagements à venir, notamment :

- la définition d'un concept d'accessibilité multimodal au centre-ville, l'identification et la confirmation de nouvelles rues à piétonniser ;
- la définition des vocations des différents espaces publics du centre-ville, en fonction des attentes exprimées par la population : espaces de jeux pour les enfants, lieux pensés pour les adolescentes et adolescents, aires d'accueil des marchés et autres événements, espaces verts, zones de détente, etc. ;
- le recensement des sites propices à un accroissement de la végétalisation, à une présence renforcée de l'eau ou encore à la désimperméabilisation des sols : îlots de chaleur, espaces fortement minéraux ;
- l'identification des rues et places à requalifier en priorité pour assurer l'attractivité économique du cœur de ville en considérant les aspects liés à la fréquentation de l'activité commerciale, de la restauration, du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que l'accueil de marchés et manifestations ;
- les points d'attention pour mener une politique des espaces publics conciliant au mieux les attentes, parfois contradictoires, des habitantes et habitants, des commerçantes et commerçants et des usagères et usagers du centre-ville.

L'enveloppe dédiée à cette feuille de route, comprenant la démarche participative, ainsi que les études spécifiques en matière de mobilité, de relevés microclimatiques, etc. est devisée à CHF 300'000.-.

6.2 Tester la piétonisation avant les requalifications

Ces dernières années, plusieurs tests de piétonisation ou de modération de rues ont été menés à Lausanne : piétonisation des rues de la Cité, fermeture au trafic de la rue Centrale les samedis lors des marchés, fermeture des quais d'Ouchy les week-ends estivaux, dimanches sans voiture au sein des quartiers dans le cadre de la semaine mobilité, piétonisation de la rue des Échelettes suite à une pétition des personnes y résidant.

Les enquêtes de satisfaction menées dans le cadre de ces démarches ont systématiquement confirmé l'adhésion de la majorité des Lausannoises et Lausannois interrogés. Forte de ces constats, la Municipalité souhaite affecter un crédit d'investissement de CHF 2'750'000.- qui permettra de déployer des mesures de piétonisation et de modération en centre-ville, par le biais d'aménagements provisoires, dans l'attente de requalifications plus conséquentes des espaces publics concernés. L'expérience a montré que le coût des aménagements provisoires peut varier en fonction de l'ampleur du périmètre, de la nature et de la robustesse des matériaux choisis, de la durée planifiée de l'intervention, mais aussi des attentes exprimées par les usagères et usagers, des contraintes techniques locales, etc..

La cible d'investissement envisagée permettra de tester la piétonisation de trois à quatre rues ou places d'envergure, au centre-ville. Le premier site a déjà été identifié dans le cadre de la démarche Riponne – Tunnel. Il s'agit de la place de la Riponne, avec, à terme, la fermeture au trafic et la réorganisation des accès aux parkings. Un montant de CHF 650'000.- est provisionné à cet effet.

Le diagnostic des espaces publics identifie plusieurs espaces propices à une piétonisation ou un passage en zone de rencontre (place Centrale, pont Bessières, rue Sainte-Beuve, etc.). D'autres rues pourront être retenues pour ces tests de piétonisation, en fonction notamment des attentes exprimées par la population et le Conseil communal, et en articulation étroite avec les impacts des grands chantiers prévus ces prochaines années (tramway, m3, gare de Lausanne, etc.).

6.3 Adapter le centre-ville au réchauffement climatique

Le présent préavis propose d'affecter CHF 950'000.- à la lutte contre les îlots de chaleur du centre-ville. En conformité avec l'objectif « Canopée », ce montant permettra de contribuer à la plantation d'arbres dans le milieu urbain particulièrement complexe du centre-ville, pour un montant de CHF 700'000.-, dans le cadre de projets de réaménagement des espaces publics. Un montant de CHF 250'000.- sera également alloué à la création de surfaces perméables, en remplacement de certains revêtements bitumineux, en coordination également avec la création de points d'eau sur des sites qui restent à déterminer (fontaines, petits jeux d'eau, etc.).

7. Mesures pour des rues à la circulation apaisée

7.1 Déploiement de nouvelles zones modérées

La mise en place de zones modérées (zones 30 et zones de rencontre) dans les quartiers poursuit plusieurs objectifs désormais reconnus, principalement en lien avec la santé publique. Ainsi, la réduction des vitesses de trafic permet de diminuer, à la fois, le nombre et la gravité des accidents de la route et l'introduction de zones modérées contribue à la lutte contre le bruit routier, conformément aux exigences fédérales en la matière.

En date du 1^{er} décembre 2021, les 151 zones modérées déjà en place à Lausanne couvrent 62% de la voirie urbaine hors des axes principaux. La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts afin de modérer l'ensemble du réseau secondaire, ce qui correspond à quelque 68 secteurs d'ampleur et de complexité variables à passer en zones modérées d'ici la fin de la législature. Pour le solde du réseau secondaire (12km) ainsi que pour le réseau principal, la Municipalité souhaite travailler avec l'outil de la limitation à 30km/h ; son déploiement ne fait pas l'objet du présent préavis.

La Municipalité souhaite déployer un maximum de nouvelles zones modérées dans les quartiers, en réponse aux attentes exprimées par la population et par le Conseil communal. Par souci d'économicité et dans la perspective d'un déploiement rapide, ces nouvelles zones ne feront pas l'objet d'un réaménagement complet, mais seront réalisées au travers de mesures d'aménagement légères, permettant de garantir une mise en œuvre facilitée. Hormis une dizaine de zones déjà planifiées par le biais d'autres préavis de financement, le présent préavis devra permettre de financer la réalisation d'une soixantaine de zones, qui feront l'objet de mesures légères d'aménagement.

À cet effet, la Municipalité souhaite réserver CHF 4'000'000.- du présent préavis pour soutenir sa politique de modération, dont CHF 3'750'000.- spécifiquement pour la réalisation de ces nouvelles zones modérées, et CHF 250'000.- pour l'accompagnement de leur mise en œuvre (frais d'étude, indicateurs de vitesse, outils de communication et de sensibilisation, etc.).

Une carte présentant l'actuelle programmation des futures zones modérées ainsi qu'une liste détaillée de ces zones peuvent être consultées en annexe⁴.

8. Mesures pour des quartiers plus conviviaux

8.1 Des rues pensées pour les enfants

Les villes européennes prêtent désormais une attention particulière au traitement de l'espace public aux abords des établissements scolaires et parascolaires. Ces espaces sont trop souvent accaparés par les véhicules d'une minorité de parents pratiquant la dépose-minute d'enfants, au détriment de celles et ceux qui s'y rendent à pied (accompagnés ou non) ou par d'autres moyens. Cette situation engendre des enjeux de sécurité routière à proximité de lieux fréquentés par des enfants et des familles. Une rue peu sécuritaire limite, par exemple, l'autonomisation des enfants sur le chemin de l'école.

À Lausanne, la plupart des établissements scolaires et services de garde sont encore situés aux abords de rues qui n'ont pas fait l'objet d'un aménagement qui répond aux besoins spécifiques des enfants. De surcroît, leurs abords et le chemin de l'école présentent un potentiel intéressant en tant que champ d'apprentissage, au-delà des enjeux strictement sécuritaires de l'aménagement de la voirie.

Plusieurs pistes sont désormais explorées à l'échelle européenne et les retours d'expérience permettent d'envisager une déclinaison locale de certains principes. Appelées rues ludiques, rues à jouer ou encore rues aux écoles, ces réaménagements consistent à proposer un régime de circulation adapté aux abords des établissements scolaires : zone de rencontre, zone piétonne ou fermeture au trafic motorisé aux horaires d'entrée et de sortie. Des aménagements ludiques, propices à l'appropriation de l'espace par les enfants, peuvent ensuite être déployés dans les rues ainsi sécurisées. De surcroît, les espaces ainsi récupérés sur l'emprise de la voiture peuvent bénéficier d'aménagements contribuant à la lutte contre les effets des changements climatiques : végétalisation, augmentation des surfaces perméables, etc..

Plusieurs sites propices à de telles interventions ont déjà été identifiés, en lien notamment avec des demandes émanant des riveraines et riverains et d'associations de quartier. Des montants d'investissement sont donc provisionnés pour les sites suivants :

- CHF 450'000.- pour le pourtour du collège Belvédère, établissement accueillant plus de mille élèves, en particulier le chemin des Croix-Rouges ;
- CHF 300'000.- pour des mesures ciblées dans le secteur Alpes – Montolivet – Chandieu doté de trois écoles et de plusieurs établissements parascolaires ;
- CHF 450'000.- pour l'avenue Dapples, au droit du collège de Montriond ;
- CHF 450'000.- pour l'avenue Henri-Druey, aux abords du collège de la Pontaise ;
- CHF 400'000.- pour la rue St-Roch, aux abords du collège de St-Roch ;
- CHF 300'000.- pour les abords du Centre de vie infantine (CVE) de Montelly, qui avaient déjà fait l'objet d'un aménagement provisoire ;
- CHF 350'000.- pour le chemin de Bérée, aux abords du collège de Riant-Pré.

Le cas échéant, d'autres sites pourront également faire l'objet d'interventions, sur la base des retours d'expérience de ces premiers projets.

⁴ MAP_Préavis_Rues_Vivantes_AOX01_220211213_Futures_zones_modérées et
MAP_Préavis_Rues_Vivantes_AOX02_220211213_Liste_Futures_zones_modérées.

La Municipalité propose ainsi d'allouer un crédit d'investissement de CHF 2'700'000.- pour le réaménagement des espaces publics aux abords des établissements fréquentés par des enfants, au travers d'aménagements légers et en renforçant le caractère ludique des lieux.

8.2 Des projets de petite échelle pour faire vivre les quartiers

Le préavis *Rues vivantes* a permis de financer plusieurs projets d'aménagement de petite échelle (petites rues, placettes), permettant de répondre rapidement aux demandes de transformation de l'espace public formulées par les habitantes et habitants des quartiers, de tester leurs usages, sans forcément entrer dans un processus de requalification de longue haleine.

Pour répondre aux futures demandes de la population lausannoise, il est proposé de réserver CHF 800'000.-, ce qui permettra la réalisation de cinq à huit projets de cette échelle. Ces projets émaneront notamment des concertations que la Ville mène dans le cadre de la politique des quartiers.⁵

9. Études, monitoring et accompagnement

Afin d'accompagner au mieux les différents projets, un budget de l'ordre de CHF 350'000.-, représentant moins de 3% de l'enveloppe totale du préavis, sera provisionné pour les frais d'étude, les démarches participatives, la communication autour des projets ainsi que le suivi et le monitoring des mesures déployées. Essentielles, ces études permettent de s'assurer que les projets répondent aux besoins et enjeux identifiés en amont et de communiquer avec les citoyennes et citoyens.

Un montant de CHF 150'000.- est réservé aux projets artistiques en milieu urbain (fresques, installations, etc.) afin de les amener dans l'espace public et de favoriser leur démocratisation.

10. Financement par le Fonds communal pour le développement durable

Les projets mentionnés dans le préavis totalisent la somme de CHF 12'000'000.-, dont CHF 1'500'000.- prélevés sur le Fonds communal pour le développement durable (FDD).

Cette somme permettra de financer des projets qui correspondent aux domaines d'actions prioritaires suivants, prévus par l'article 2 du règlement d'utilisation du FDD :

1. une meilleure intégration et la participation des habitantes et habitants dans les quartiers et à la vie citoyenne ;
2. la promotion de la mobilité durable et de la modération du trafic et des transports en commun ;
3. la promotion de la Ville, sur le plan local, régional et international, en mettant l'accent sur le développement durable ;
4. le soutien au développement économique durable et au volet finances de l'Agenda 21.

11. Impact sur le climat et le développement durable

Le rapport-préavis N° 2005/36 « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne » présente la politique lausannoise en matière de transports et de mobilité dans l'optique du développement durable. Il réaffirme la volonté de rééquilibrer les modes de déplacement en faveur de la mobilité active et contribuera à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé. Il vise également à garantir la sécurité des usagères et usagers.

Cette volonté a été confirmée et amplifiée par le Plan climat (rapport-préavis N° 2020/54) par lequel la Municipalité dote la Ville de Lausanne d'objectifs en matière d'amélioration de la qualité des déplacements à pied et du développement du réseau cyclable. S'y ajoutent des objectifs en termes de report

⁵ Rapport-préavis N° 2018/12 – EJQ – Politique des quartiers : première étape.

modal, de réduction du taux de motorisation des Lausannoises et Lausannois ainsi que de place dévolue aux transports individuels motorisés. La mobilité en ville doit s'orienter prioritairement vers la mobilité active. La transformation attendue de la ville dans le cadre du Plan climat améliorera significativement la qualité de vie de l'ensemble de la population lausannoise. Des espaces publics de qualité, privilégiant la qualité de séjour, le développement de l'arborisation ou encore rendant les déplacements à pied ou à vélo attractifs, œuvreront dans ce sens. Les projets financés par le présent préavis y contribueront largement, que ce soit au travers de l'extension du cœur de ville piéton, de la lutte contre les îlots de chaleur ou du déploiement de nouvelles zones modérées dans les quartiers.

Les différentes mesures présentées dans ce préavis visent essentiellement à améliorer la qualité des espaces publics lausannois ; elles seront également discutées avec les associations représentatives afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Il s'agira également de profiter de la mise en place de ces mesures pour initier et développer des démarches innovantes en termes de durabilité liées notamment aux éléments énergétiques de recyclage, choix des matériaux ou d'aménagements de l'espace public.

12. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les projets financés par ce préavis permettront de poursuivre la transformation des espaces publics lausannois en espaces plus qualitatifs et conviviaux. Ainsi aménagés, les habitantes et habitants, usagers et usagers, pourront aisément s'approprier ces nouveaux espaces publics qui favorisent les interactions sociales. Le développement d'un cœur de ville à vocation piétonne ou la mise en place d'aménagements favorisant la convivialité et le vivre ensemble dans les quartiers bénéficieront aussi aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'étude des différents projets, il sera impératif de travailler avec les normes techniques professionnelles destinées à garantir une accessibilité universelle et à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ainsi, les pentes maximales, les largeurs de gabarit ou encore le choix des matérialités seront déterminés de façon à respecter lesdites normes afin d'offrir un aménagement agréable, attractif et inclusif.

Les situations étant diverses, les besoins qui en découlent sont différents, chaque projet figurant dans le présent préavis sera présenté au Groupe accessibilité piétonne (GAP), piloté par le délégué piéton du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics et qui regroupe les associations représentant les piétons, y compris celles en lien avec les personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'ensemble des besoins liés aux différentes formes de handicaps pourront être pris en compte et intégrés dans les projets.

13. Répartition des dépenses par type de mesure

Le tableau ci-après précise la part du présent préavis allouée à chaque type de mesure, décrit aux chapitres précédents :

5. Cœur de ville	
5.1 Feuille de route des espaces publics du centre-ville	300'000.-
5.2 Tests de piétonisation et de modération – place de la Riponne	650'000.-
5.2 Autres tests de piétonisation du centre-ville (3 à 4 sites)	2'100'000.-
5.3 Mesures d'adaptation aux changements climatiques - arborisation	700'000.-
5.3 Mesures d'adaptation aux changements climatiques – îlots de chaleur	250'000.-
6. Ville tranquillisée	
6.1 Création d'environ 60 zones modérées avec aménagements légers (études et réalisations)	3'750'000.-
6.1 Mesures d'accompagnement (indicateurs de vitesse, matériel pédagogique)	250'000.-

7. Quartiers conviviaux	
7.1 Rues pensées pour les enfants – Croix-Rouges	450'000.-
7.1 Quartier Alpes – Montolivet – Chandieu	300'000.-
7.1 Avenue Dapples, devant le collège de Montriond	450'000.-
7.1 Avenue Henri-Druey, aux abords du collège de la Pontaise	450'000.-
7.1 Abords du collège de St-Roch	400'000.-
7.1 Abords du CVE de Montelly	300'000.-
7.1 Chemin de Bérée	350'000.-
7.2 Projets de petite échelle, interventions de petite échelle (5 à 8 projets, selon les demandes citoyennes)	800'000.-
8. Accompagnement des projets	
8.1 Études, communication, concertation et monitoring	350'000.-
8.1 Interventions artistiques	150'000.-

14. Aspects financiers

14.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le crédit sollicité dans le présent préavis figure au plan des investissements pour les années 2022 à 2025 sous le chapitre 6 « Objets FIM », pour un montant de CHF 12'000'000.- sous la dénomination « Rues vivantes II (recettes FDD) ». La planification au plan des investissements sera adaptée lors de sa prochaine mise à jour.

S'agissant des recettes, CHF 1'500'000.-, elles sont annoncées dans le présent préavis au chapitre 9.

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements	1500	4300	2300	2500	1400	0	12000
Recettes d'investissements	-185	-540	-285	-315	-175	0	-1500
Total net	1315	3760	2015	2185	1225	0	10500

14.2 Charges d'amortissement et d'intérêts

Les charges d'investissements et les intérêts sont calculés sur la base de l'investissement net, à savoir CHF 10'500'000.-.

Les dépenses d'investissement seront amorties en 20 ans ce qui correspond à un montant de CHF 525'000.- par année, à compter de 2023.

Quant aux charges d'intérêts, elles représentent un montant annuel de CHF 86'600.-.

14.3 Charges d'exploitation

Ce préavis n'a pas d'incidence sur les charges d'exploitation.

14.4 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		86.6	86.6	86.6	86.6	86.6	433
Amortissements		525	525	525	525	525	2625
Total charges suppl.	0	611.6	611.6	611.6	611.6	611.6	3058
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	0	0	0	0	0	0

15. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022 / 07 de la Municipalité, du 17 mars 2022 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 12'000'000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois tels que décrits dans le présent préavis ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 1'500'000.- sur le Fonds communal pour le développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
- d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics ;
- d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : - Annexe 1 : MAP_Préavis_Rues_Vivantes_A0X01_220211213_Futures_zones_modérées ;
- Annexe 2 : MAP_Préavis_Rues_Vivantes_A0X02_220211213_Liste_Futures_zones_modérées ;
- Annexe 3 : MAP_Préavis_Rues_Vivantes_A0X03_20220128_Dépenses_par_projet.